

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
VILLERACH
ARRONDISSEMENT DE PRADES
CANTON DE PRADES

COMMUNE DE CLARA

N° 12/2021

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DU 28 mai 2021**

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 11
POUVOIRS :
VOTANTS : 11**



Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme ASCOLA Lysiane, M. BLIGUET Michel, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie, Mme PRATS Éliane M. SAUSSEZ Loïc.
Procuration :

Date de convocation:
21/05/2021
Date d'Affichage:
21/05/2021

Un scrutin a eu lieu, Mme PRATS Éliane a été élue secrétaire de séance,

OBJET: Création d'un emploi dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences

Monsieur le maire informe que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est trente heures par semaine, la durée du contrat est de neuf mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Le poste est affecté au service technique de la communes pour l'entretien des espaces publics, des bâtiments communaux, pour la réalisation de travaux de maçonnerie et de peinture.
- Durée du contrat : neuf mois
- Durée hebdomadaire de travail : trente heure
- Rémunération brute : 1332,50 € (mille trois cent trente deux euros et cinquante centimes- (SMIC horaire brut 10,25 €).

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'agence de Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **décide**

- **De créer** un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Le poste est affecté au service technique de la communes pour l'entretien des espaces publics, des bâtiments communaux, pour la réalisation de travaux de maçonnerie et de peinture.
- Durée du contrat : neuf mois
- Durée hebdomadaire de travail : trente heure
- Rémunération brute : 1332,50 € (mille trois cent trente deux euros et cinquante centimes- (SMIC horaire brut 10,25 €).

- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire
P. Marcel

